

Cas pratique L1, contestation d'un redressement fiscal

Par **parisienne260**, le 27/11/2015 à 11:48

Bonjour à tous,

Le thème du cas porte sur la hiérarchie des normes.

Je dois contester un redressement se fondant sur un décret d'application d'une loi instaurant la taxation à 75 %. Je précise que le décret est paru il y a plus de 2 mois.

Il faut donc que j'aboutisse à la contestation la constitutionnalité de la loi, qui est contraire à l'article 13 de la DDHC. Ce sont les étapes intermédiaires qui me posent problème.

Le décret étant paru il y a plus de deux mois je ne peux pas saisir le Conseil d'Etat (juridiction de première instance dans ce cas ?) pour contrôler sa constitutionnalité. En revanche, je peux faire un recours en excès de pouvoir pour contester l'acte de redressement. Jusqu'à là mon raisonnement est-il bon ?

Ensuite, je bloque sur quoi fonder l'acte de redressement (sur l'inconstitutionnalité du décret ?) et sur comment passer de la contestation du redressement à celle de la loi. Merci d'avance pour aide !

Par **Emillac**, le 27/11/2015 à 13:50

Bonjour,

Perso, je ne vois pas trop bien.

Tout va se jouer sur le sens exact qu'on donne à : "**en raison de leurs facultés**", vaste débat !